BURKINA FASO

-=-=-=-

MINISTERE DE LA SANTE

-=-=-=-

CABINET

BURKINA FASO Unité – Progrès – Justice

Vise CF N. 43

14-10-2004

du (M.S)

Arrêté N°2004

284

/MS/SG

Portant nomination d'un Responsable Administratif et Financier du Programme d'Appui Régional de Traitement Accéléré (TAP)

LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu la Constitution;

Vu le Décret n° 2002-204/PRES du 6 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 2004-003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le décret n° 2002-255/PRES/PM du 18 juillet 2002, portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le décret n° 2002-254/PF/PM/SGG-CM du 17 juillet 2002, portant organisation-type des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé;

Vu l'arrêté n° 2002-218/MS/SG du 03 septembre 2002, portant nomination du Chef de l'Unité de Gestion du Projet d'Appui aux Districts Sanitaires et aux Directions Régionales de la Santé (PADS);

Sur proposition de Monsieur le Directeur des Etudes et de la Planification :

ARRETE

Article 1

Monsieur Zakarie BALIMA, Administrateur des Hôpitaux et des Services de Santé, matricule 67441 T Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Programme d'Appui au Développement Sanitaire (PADS) est nommé cumulativement avec ses fonctions Responsable Administratif et Financier du Programme Régional de Traitement Accéléré (TAP) financé par la Banque Mondiale.

Article 2

Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, est chargé de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Ouagadougou, le 1 5 OCT 2004

Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National

Ampliations:

- Présidence du Faso
- Premier Ministère
- SG
- SP/CNLS
- Directions centrales santé
- DS/DRS
- Directions régionales santé
- Tous services rattachés
- DG.Coop/MFB
- Solde
- C.F.
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/chrono